

## COMMUNE DE MONTMORIN

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit mai 2010 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 21/05/2010

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :  
Melle Christelle MASSON-CASSAGNE a donné procuration à M. Gérard GUILLAUME  
Mme TENNEREL Patricia a donné procuration à M. RONGERE André

a été élue secrétaire : M. Nicolas ALEXANDRE

Monsieur le Maire de Montmorin présente la nouvelle secrétaire, Laurence BALDASSIN qui a remplacé Mme Brigitte PODEVIN.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 13 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

7 – Service des domaines : exercice du droit de priorité

8 – Questions diverses

Cette modification est acceptée à l'unanimité

#### **1 – Cimetière : droit de préemption**

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux parcelles au-dessus du cimetière, propriété de Mme TETEFORT : la parcelle C1260 (11 ares 90) et la parcelle C1261 (96 ares), soit 1286 m<sup>2</sup>. En faisant jouer le droit de préemption, cela permettrait que toutes les parcelles attenantes au cimetière soient propriété de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **2 – Cimetière : columbarium**

Monsieur le Maire expose la situation sur le projet du Columbarium : deux propositions ont été retenues : celle de GRANIMOND (10 cases pouvant contenir 2 urnes, un jardin des souvenirs avec stèle et une colonne du souvenir) pour un total Hors Taxes de 6 947 € et celle de LEDOURNER (10 cases pouvant contenir 2 urnes, avec 11 portes, un jardin du souvenir avec une table pour inscriptions et un banc droit) pour un montant Hors Taxes de 5 820 €. Une subvention de 25 % du Hors Taxes sera versée par le Ministère de l'Intérieur.

Il est proposé de retenir LEDOURNER pour effectuer les travaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le conseil municipal donne toutes les autorisations à Monsieur le Maire pour passer commande et voir avec l'entreprise LEDOURNER pour la maçonnerie.

#### **3 – Devis fauchage printemps**

Monsieur le Maire explique que la société SCR 2 TP a été reconsultée, ayant donné entière satisfaction l'année dernière. Le nombre d'heures estimé est de 30 heures. Pour mémoire, il était de 157 heures à l'automne. Le tarif horaire était de 42 € en 2009. Il y a une augmentation de 1,19 % pour 2010, soit 42€50. L'intervention pourrait avoir lieu à partir de mi-juin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4 – SIAEP : convention bouches incendies**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité du service incendie relève des pouvoirs de police du Maire. Les dépenses afférentes à ce service, notamment l'entretien des prises incendie (poteaux et bouches) doivent être imputées au budget général de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la responsabilité des communes peut être engagée en cas de défaillance de la défense incendie. L'entretien doit être effectué soit par les personnes privées propriétaires de points d'eau soit par les collectivités locales. Celles-ci peuvent assurer elles-mêmes l'entretien ou le faire assurer par les sociétés des eaux gestionnaires des réseaux, par convention ou par contrat.

Afin de permettre à la commune de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, le SIAEP Rive Gauche de la Dore propose une prestation d'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux.

Il expose les termes principaux de la convention, à savoir

- Inventaire des appareils lors de la première visite ;
- Entretien courant tous les 2 ans ;
- Vérification du débit et de la pression : lors de la première visite, tous les 4 ans, lors du renouvellement, lors de la modification de réseau ;
- Rédaction d'un rapport d'intervention ;
- Sur devis : gros entretien (réparation, renouvellement,...)
- Tarif : 20 € HT entretien courant et 28 € HT contrôle débit pression ;
- Durée de la convention : 3 ans renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes du projet de convention qui vient de lui être exposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **5 – Nomination de membres à différents organismes**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer des membres à différents organismes suite au décès de Monsieur Pierre BESSON :

- Commission des finances (titulaire) : Monsieur Nicolas ALEXANDRE
- Commission d'Appel d'Offres (suppléant) : Monsieur Pierre CONRAUX
- Mission Locale et Pôle Adultes (titulaire) : Monsieur François FUSTIER
- Communauté de communes de Billom St Dier (suppléant) : Monsieur François FUSTIER

## **6 – Acquisition d'une tondeuse – Vente de l'ancienne**

Monsieur le Maire explique que l'une des tondeuses est hors service. Un devis de réparation a été demandé, il s'élève à 998€54. Se pose donc la question du remplacement. Après discussion en réunion d'adjoints, il semble préférable de changer la grosse tondeuse (peu pratique) par une tondeuse autoportée plus polyvalente. Un devis a été demandé aux entreprises Mouillaud à Béal. La proposition de Mouillaud est la mieux disante (2 400€ avec des rampes pour la charger dans la camionnette). Une proposition de rachat de l'ancienne tondeuse a été faite pour un montant de 1 250 €, soit un solde de 2 400 € - 1 250 € = 1 150 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **7 – Services du domaine public : exercice du droit de priorité de la commune**

Les services du domaine recensent et vendent toutes les parcelles considérées sans maître. Monsieur le Maire explique que deux parcelles pourraient être intéressantes pour la commune : la parcelle ZM 188 (1800 m<sup>2</sup>) et la parcelle ZM 191 (3430 m<sup>2</sup>). La parcelle ZM 188 serait cédée pour 210 € et la parcelle ZM 191 pour 410 €.

Pour information, la parcelle où se situe l'aire de pique-nique faisait partie du lot. Après diverses rencontres et recherches, cette parcelle pourrait être sous couvert de la prescription trentenaire.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir une réserve foncière de 5 230 m<sup>2</sup> pour 620 € en faisant appliquer le droit de priorité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **8 – Questions diverses**

\* Rideau de la salle des fêtes

Il y a un souci avec le moteur du rideau coulissant de la salle des fêtes. Ce style de moteur ne se fabrique plus. Un devis a été fait par OPEN X : pour 581 € 90 HT, le rideau peut être changé avec système de motorisation complet. La pose fera 290 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le store sera changé.

\* Vitraux de l'église

Le nouveau propriétaire du château peut subventionner sous forme de mécénat le 3<sup>ème</sup> vitrail, pour environ 3000 €.

Les deux premiers vitraux devraient être mis en place le 3 septembre 2010. Il faudrait lui donner les dimensions du 3<sup>ème</sup> vitrail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Une réponse va être faite à M. DUBUS d'acceptation de sa proposition de mécénat. Le conseil le remercie de son geste.

\* Porte de l'église

La crémone du bas est cassée, il faut souder une poignée. La réparation va être effectuée.

\* Calendrier

- La consultation du programme de voirie est en cours. La CAO se réunira le 3 juin pour transmission au conseil général le 4 juin.

- Assainissement Gardy/Rif-Bonnet : il va y avoir publication les 10 et 11 juin pour parution le 14 juin. La remise des plis sera fixée au 13 juillet, la CAO aura lieu le 15 juillet. La fin des travaux doit impérativement avoir lieu le 30 novembre 2010.

\* Terrains

Des pourparlers sont en cours concernant la parcelle de Mme VERNET Yvette à La Martre : les gens ont construit des murs en deçà des limites mais apparemment il n'y a pas eu d'acte. Plusieurs options sont possibles en fonction des données retrouvées en archive : prescription acquisitive trentenaire, déclaration d'utilité publique, acquisition à l'amiable.

\* Stage des jeunes

Il serait bien de mettre un courrier de la mairie dans les boîtes aux lettres du village d'Oriol. M. Zychla a établi un projet.

Plutôt que de faire faire la murette du columbarium aux jeunes, ce serait bien de leur demander de faire l'inscription « Liberté, Egalité, Fraternité » au-dessus des fenêtres de la mairie.

\* Transport scolaire

Un problème de transport risque de se poser à la rentrée car il y a beaucoup d'enfants et les bus ne sont pas assez grands.

\* Administrés

- Une demande a été faite d'achat de parcelle communale en février, il a reçu une réponse négative en mai et se demande pourquoi. Monsieur le Maire explique que le cadastre propose de demander une « révision » de toutes ces parties communales. La seule possibilité pour l'instant est l'autorisation précaire et révocable d'une partie du communal. Une enquête publique avait été faite, pour l'instant la commune ne souhaite pas se retrouver dans la même situation et veut trouver une meilleure solution.

- Demande d'éclairage public au Fournet.

Séance levée à 22H30